Le présent contrat (le « contrat ») en date du 23 septembre 2022 est conclu entre Mary’s Face Painting (« l’entrepreneur ») et Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Commandant de la 17e Escadre Winnipeg en sa qualité de responsable des Biens non publics (BNP) par l’entremise du mess des officiers (« BNP »), également désignés individuellement comme la « partie », et collectivement les « parties ».

1. L'entrepreneur doit offrir les services énumérés dans la présente section 1 (« les services »).

 Deux artistes offriront des services de maquillage dans le cadre du Jour de la Famille qui aura lieu le 15 octobre de 13 h à 15 h

Mary facture 100 $/heure pour la première heure et 80 $/heure par la suite. Ainsi, le coût total des deux peintes pour deux heures : 2 x 100 $ + 2 x 80 $ = 360 $..

Fournir des tatouages pailletés aux participants au Jour de la Famille. L’entrepreneur doit fournir tout l’équipement et toutes les fournitures nécessaires. Pompe à main, alcool à friction, tampons de coton, colle non latex sans danger pour la peau, pochoirs en vinyle à trois couches, paillettes cosmétiques, ensemble de pinceaux.

**Insert required services**

1. Les BNP consentent à verser 360 $ à l’entrepreneur, plus la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) applicable, pour les services fournis.
2. L’entrepreneur doit soumettre une facture au montant précisé à la section 2 ci-dessous aux BNP. Les factures doivent être payées dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle la facture est soumise aux BNP.

Utilisez une option appropriée à votre situation. Avant que le contrat ne soit envoyé à l’entrepreneur, une option doit être sélectionnée et l’autre doit être supprimée.

Si vous utilisez la première option, supprimez tout ce qui se trouve après OU.

Si vous utilisez l’option de la date unique, supprimez tout ce qui se trouve après OU.

**Ce champ doit faire état du montant total en dollars. Ne pas utiliser le montant en dollars par heure dans ce champ.**

La valeur maximale de ce modèle est de 500 $ (plus les taxes applicables).

1. Toutes les dépenses concernant l’avancement ou l’achèvement des services, le cas échéant, doivent être approuvées au préalable par les BNP.
2. L’entrepreneur doit exécuter et achever les services précisés dans la section 1 entre le 15 octobre 2022 et le 16 octobre 2022.

**OU**

L’entrepreneur doit exécuter et achever les services précisés à la section 1 le 15 octobre 2022 , de 13 h à 15 h.

1. Les parties acceptent par la présente les modalités du présent contrat.
2. Dans l’éventualité où le présent contrat est résilié prématurément par les BNP, mais que les travaux sont entrepris et/ou ont été partiellement achevés, les BNP paieront à l’entrepreneur un taux proportionnel qui fait état des travaux entrepris par l’entrepreneur et sur lequel les deux parties s’entendent.

Les parties acceptant les modalités et les conditions énoncées ci‑dessus, comme en témoignent leurs signatures :

Ce modèle de contrat est conçu pour être utilisé pour les services ou activités qui ne nécessitent pas d’assurances (selon l’évaluation des risques). Si un service nécessite une assurance, le modèle de contrat de services simplifié doit être utilisé, quel que soit le montant en dollars.

|  |  |
| --- | --- |
| Entrepreneur | BNP |
| Signature :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Signature :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Nom complet : | Nom complet et titre : |
| Adresse : | Adresse : |
|  |  |
| Date : | Date : |